



Edito

Une rentrée sociale sur les chapeaux de roues...



Pour la plupart d'entre nous les congés d'été sont terminés. Ils ont eu cette année un goût particulier puisque cette conquête sociale fêtait ses 80 ans.

Loi travail : le bras de fer continue...

La rentrée sociale 2016 ne s'annonce pas plus calme que celle de 2015. Le gouvernement a choisi une nouvelle fois le passage en force avec le 49-3 pour faire passer la loi travail. Pourtant la grande majorité des français est opposée à cette régression historique pour les salariés. La partie n'est toutefois pas terminée. Plus d'une centaine de décrets seront nécessaires à son application. La CGT étudie les possibilités de recours contre cette loi inique. Mais le travail militant et la mobilisation des salariés seront déterminants pour faire barrage, dans les entreprises et les branches, aux régressions sociales espérées par les chambres patronales.

milliards ne doivent pas être redistribués aux actionnaires mais aux salarié-e-s pour améliorer leurs conditions de vie et de travail.

Plusieurs banques ont annoncé des diminutions d'effectifs sur la base du volontariat, ou pas... Le « E » de CICE signifie « Emploi ». Nous devons continuer de le rappeler à nos patrons.

32 heures pour partager le travail

La baisse des effectifs n'est pas une fatalité. Mettons en avant la réduction du temps de travail à 32 heures. D'aucuns nous diront que ce n'est pas dans l'air du temps. Les congés payés en 1936 non plus, et pourtant aujourd'hui encore nous en bénéficions.

Ne baissons pas les bras. Dès le 15 septembre faisons entendre nos revendications.

Bonne rentrée à toutes et tous et bonnes luttes.

Valérie Haussmann
Secrétaire de la FSPBA

sommaire

3/6

VIE CONFÉDÉRALE :

- > Lettre de Philippe Martinez aux syndiqués
- > Tous ensemble le 15 septembre
- > Air France, la chasse aux sorcières continue
- > Hommage à Georges Ségué

7/8

VIE DES ENTREPRISES :

- > Stress texts
- > Crédit agricole Guadeloupe
- > Hausse record des dividendes pour la France

La lutte pour l'Emploi

Dans nos secteurs les négociations annuelles obligatoires vont débuter. Les équipes militantes ne manqueront pas de rappeler que nos entreprises ont bénéficié de dizaines de milliards au titre du CICE, du pacte de responsabilité. Que ces

Construisons ensemble



Fédération Banques & Assurances



fspba.cgt.fr

le site

twitter

@cgtbanqueas-sura



Montreuil, le 12 septembre 2016

AUX SYNDIQUÉ(E)S CGT



cabsg@cgt.fr
01 55 82 83 06

Cher(e) Camarade,

Après cette période de congés bien méritée où certains ont pu, je l'espère, partir en vacances et décompresser, c'est la rentrée.

Cet été a été marqué par de nouveaux attentats avec de nombreuses victimes à Nice et à Saint Etienne du Rouvray.

La CGT a exprimé ses condoléances et toute sa solidarité aux familles et proches des victimes. A cette occasion, elle a aussi rappelé l'engagement et le sens du devoir de tous les fonctionnaires des services publics.

Face à ces événements dramatiques, le gouvernement et une partie importante de la classe politique n'a pas hésité à faire de la surenchère sécuritaire laissant la place à des dérives dangereuses. L'emballage politico-médiatique autour du « burkini », en est la triste démonstration.

Si nous condamnons sans réserve les attentats, toutes les formes de radicalisation et les intégrismes religieux d'où qu'ils viennent, nous refusons avec force toute stigmatisation de citoyens ou de résidents de notre pays. Comme nous l'avons écrit au mois de novembre 2015, le renforcement nécessaire de la sécurité ne doit pas se traduire par une remise en cause des libertés individuelles et collectives.

C'est particulièrement vrai concernant l'action syndicale. Nous l'avons vécu dans et en marge des manifestations dans plusieurs villes, le gouvernement menaçant même d'interdire une manifestation à Paris. La criminalisation de l'action syndicale est également présente dans les entreprises avec notamment les Goodyear, les Air France et les trop

nombreux autres dont on parle moins dans la presse.

En cette rentrée, nous n'avons pas tourné la page de la loi de travail. Le formidable mouvement social qu'a connu notre pays durant plusieurs mois n'est pas terminé. Semaine après semaine, des centaines de milliers de personnes ont participé régulièrement ou de façon ponctuelle à cette mobilisation. Début juillet, l'opinion publique restait très majoritairement défavorable à cette loi malgré son adoption par le biais de l'Article 49-3 à l'Assemblée nationale. 55% de cette même opinion considérait que les mouvements de contestation devaient se prolonger au-delà des congés.

Je profite de ce courrier pour saluer le travail des syndiqués et des militants de la CGT pour la réussite des nombreuses journées d'action mais également des mobilisations et grèves reconductibles dans les entreprises et les services.

Aujourd'hui, nous réclamons l'abrogation de ce texte, comme nous l'avons obtenu il y a dix ans avec le CPE.

La bataille doit se poursuivre aussi dans les entreprises avec un slogan qui pourrait être : « Pas de loi travail dans ma boîte »

Nous voulons que les questions sociales soient au cœur de cette rentrée et qu'elles pèsent dans les débats autour des prochaines échéances électorales. Les principales préoccupations des salariés, des retraités et des citoyens plus globalement demeurent la lutte contre le chômage et la défense du pouvoir d'achat.

La CGT doit refuser cette fausse alter-

native qui consisterait à choisir entre le pire et le moins pire se traduisant à chaque fois par des reculs sociaux. Nous revendiquons le meilleur car la France et les grandes entreprises du pays ont les moyens de financer des politiques sociales ambitieuses. Notre pays se classe troisième mondial en termes de hausse des dividendes versés aux actionnaires au deuxième trimestre 2016, soit 35 milliards d'euros et une hausse de 11,2%. C'est particulièrement le cas pour les banques. Ce sont ces mêmes grands groupes qui bénéficient le plus des crédits d'impôts et d'exonérations de cotisations sociales.

Nos principales revendications, la réduction du temps de travail, avec comme références les 32 heures hebdomadaires et l'augmentation des salaires, sont plus que légitimes. Elles sont de surcroît, le meilleur moyen de lutter contre le chômage.

Etre à l'offensive, porter nos propositions alternatives, voilà notre programme pour cette rentrée.

**Alors rendez-vous dès le 15 septembre et les semaines qui suivront dans l'action.
Très fraternellement,**

Philippe MARTINEZ
Secrétaire général de la CGT

Tous ensemble
 Le 15 septembre,
 dans Les
 manifestations,
 grèves et actions...



C'est la rentrée, sortons des cartables les cahiers revendicatifs. Renouer avec le progrès social impose de rompre avec les politiques d'austérité, de dumping social, de déréglementation du Travail, de bas salaire, de casse des services publics. Cela suffit, Haussons la voix !

Réduire le temps de travail pour travailler tous, travailler mieux

Contrairement aux idées reçues, le temps de travail diminue dans tous les pays de l'Union européenne et la durée du travail effective en France n'est pas particulièrement basse si l'on considère le temps de travail de tous les salariés.

C'est une réalité. On produit plus avec beaucoup moins de salariés. Les gains de productivité colossaux réalisés dans tous les secteurs d'activité, doivent conduire, non pas comme veut le faire la loi travail, à remettre en cause les « 35 heures » mais bien à aller de l'avant en réduisant davantage le temps de travail sans perte de salaire pour travailler tous, travailler mieux, travailler moins.

Des études réalisées par l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) et par la Dares (service recherches du ministère du Travail) révèlent que les lois Aubry n'ont nullement nuit à la compétitivité des entreprises françaises mais ont pour le moins permis de créer plus de 350 000 postes dans les secteurs marchands, sur la période allant de 1998 à 2002.

La réduction légale du temps de travail est aussi un élément important pour l'égalité professionnelle femme/homme et pour l'accès au plein temps.

La question de la réduction du temps de travail n'appartient pas à l'histoire, elle est une question d'actualité et d'avenir.

Revendiquons notamment

- La mise en place généralisée des 32 heures sans perte de salaire, seul moyen de résorber le chômage de masse qui affecte 5,7 millions de nos concitoyens ;
- La retraite à 60 ans avec la possi-

bilité d'un départ anticipé à taux plein pour les salariés dans le cadre du compte pénibilité ;

■ Le droit effectif à la déconnexion et l'encadrement du forfait-jour pour les cadres avec l'augmentation des jours de RTT pour ces salariés.

Augmenter les salaires et pensions pour doper la croissance

De l'argent, il y en a mais pas dans les

bonnes poches. En 2016, les actionnaires devraient se partager quelques 1 028 milliards d'euros, soit la moitié de la richesse produite dans l'Hexagone. Championne d'Europe, la France se distingue à ces olympiades du fric et de la finance.

Pendant ce temps les salaires, pensions, minima sociaux sont au point mort. Si le maigre pouvoir d'achat des ménages et des jeunes ne s'aff-

**Situation sociale et économique
 Non cela ne va pas mieux**

80 ans après l'instauration des congés payés, gagnés par la lutte syndicale, alors que près des deux tiers des Français déclaraient partir en vacances au milieu des années 1990, le taux de départ en vacances a diminué petit à petit jusqu'à tomber à quasiment 50 % depuis les années 2008, dont moins d'un ouvrier sur deux, selon le Credoc.

Loin de se résorber, le nombre de chômeurs continue à progresser et les salariés à se précariser davantage. Ainsi pour prendre pour exemple deux secteurs clés de l'activité, l'industrie vient de perdre à nouveau 33 900 emplois mettant d'autant plus à mal notre rayonnement industriel et plus rien ne va non plus, pour les Bâtiments et les Travaux publics avec un recul de 3 500 postes.

Les politiques d'austérité, dont la déréglementation du marché du travail, la flexibilisation et la précarisation des salariés sont un des volets, prolongent ainsi la crise. Pour preuve, l'Italie qui, avec le « Jobs Act », a assoupli son marché du travail et mis en place un contrat unique ne connaît pas de croissance et voit le chômage repartir à la hausse. Et que dire de l'économie grecque qui, sous ordonnance libérale, s'est contractée de 0,4 % en premier trimestre 2016.

Dans le même registre, un an après, le constat est fait que la loi Macron, marchepied à la loi El Khomri, n'a eu aucun effet sur la croissance. Sa mesure phare, l'extension du travail dominical se traduit par une perte de sociabilité familiale et amicale plus importante qu'un jour classique sans que cette ouverture le dimanche se convertisse par une augmentation du chiffre d'affaire ; la consommation se répartissant sur les jours d'ouverture. L'Insee l'observe, le vécu dans les zones touristiques internationales de Beaugrenelle dans le 15e arrondissement de Paris ou encore le BHV au Marais et bien d'autres en province, l'atteste...

Dès lors, pas étonnant que selon une étude de la Dares, plus de la moitié des générations des 25-34 ans et des 35-49 ans estiment que leur situation s'est dégradée par rapport aux générations précédentes, avec un risque réel de déclassement.

faiblit pas davantage c'est principalement en raison de la quasi absence d'inflation due à la baisse des prix des produits pétroliers. C'est toutefois sans compter sur la hausse des dépenses de la vie courante : santé, logement, scolarité notamment pour les étudiants dont un sur deux se trouve contraint de travailler pour financer ses études.

La baisse du montant des pensions oblige désormais les retraités à cesser de plus en plus tard leur activité professionnelle, voire à en reprendre une pour ne pas sombrer dans la pauvreté.

Un chiffre illustre la situation. Le salaire médian (50 % gagnant plus et 50 % en étant en deçà) s'élève à 1772 euros par mois, soit un recul de 0,1 % par mois si l'on tient compte de l'inflation.

Pour les fonctionnaires, la revalorisation du point d'indice, bloqué depuis 2010, va être effective à hauteur de 1,2 % en deux temps, 0,6 % au 1^{er} juillet 2016 et 0,6 % au 1^{er} février 2017. Ces mesures demeurent symboliques. Qui l'a vu sur sa fiche de paye ? Cette hausse ne compense ni les pertes salariales subies depuis 2010 ni les hausses de cotisations retraite intervenues depuis cette date. Par ailleurs, nul ne connaît l'exacte inflation de 2016 et de 2017.

La fiche de paye n'est pas l'ennemi de l'emploi. Rappelons que contrairement à toutes les prédictions des soi-disant experts, spécialistes et consorts de l'économie, l'instauration d'un Smic horaire en Allemagne n'a conduit ni à une augmentation du chômage, ni à celle de l'inflation. C'est même tout le contraire, la croissance « s'envole » au regard des autres pays européens et le nombre de « petits boulots » précaires a diminué de 90 000 postes.

Revendiquons notamment

- **L'augmentation du Smic à 1 800 euros brut pour accroître la consommation, doper la croissance et financer la protection sociale ;**
- **La reconnaissance dans les grilles de salaires et les classifications, des qualifications et les modes d'équivalence ;**
- **Un taux de remplacement au minimum de 75 %, et en aucun cas inférieur au Smic, pour une carrière complète de travail,**
- **La revalorisation des minima sociaux.**

Réorienter la dépense publique des poches des actionnaires vers l'investissement et l'emploi

Un rapport sénatorial est sans équivoque, le Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) et le pacte de responsabilité, qui a coûté pas moins de 41 milliards, n'ont démontré aucun effet jusqu'ici sur l'investissement et l'emploi.

Les entreprises ne font qu'empocher cette manne financière avec pour seul résultat un niveau record à hauteur de 32,2 % pour le taux de marge des entreprises au profit, pour l'essentiel, des actionnaires. C'est ainsi que les dividendes français « ont augmenté de 11,2 %, pour atteindre 40 milliards de dollars (35 milliards d'euros). Un résultat que seuls les Pays-Bas et la Corée du Sud ont réussi à surpasser !

Contrepartie de ces cadeaux fiscaux et exonérations de cotisations sociales, la baisse des dotations aux collectivités locales a eu raison de l'investissement des administrations publiques qui a chuté de 1,7 % pénalisant le développement et les emplois futurs.

Revendiquons notamment

- **Le redéploiement des 200 milliards d'aide aux entreprises ;**
- **De consacrer 3 % du PIB à la recherche et à l'innovation ;**
- **De développer les services publics en réseaux (énergie, transport, communication, ...) et la fonction publique pour répondre aux besoins sociaux des populations et économiques ;**
- **Une réforme ambitieuse de la fiscalité publique ;**
- **Un droit d'information et de contrôle des instances représentatives des personnels quant aux aides publiques versées à l'entreprise lorsqu'il n'existe pas de contrepartie réelle en termes de maintien ou de création d'emplois.**

Abroger la Loi Travail, c'est nécessaire, c'est possible

En favorisant la précarisation de l'emploi (facilitation des licenciements économiques, conditions de reprise des entreprises, plans défensifs et offensifs de maintien de l'emploi, ...) et en bloquant les salaires (majoration des heures supplémentaires, aménagement du temps de travail, forfaits jours, ...), la loi El Khomri est à la fois une régression historique pour les salariés et les jeunes mais aussi un

la question prioritaire de constitutionalité (qpc), quésaco ?

Il est faux d'affirmer comme le fait le Premier Ministre que le Conseil constitutionnel a validé l'inversion de la hiérarchie des normes (priorité donnée à l'accord d'entreprise quel que soit son contenu sur l'accord de branche et la loi) qui avec les autres mesures de fond a été renvoyé à la QPC. N'oublions pas que la loi travail contrevient aux conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et a été sanctionnée par le Comité des Droits économiques et sociaux de l'Onu au regard des effets sur la protection sociale des salariés et la précarité qu'elle engendre.

La QPC peut être posée au cours de tout litige devant un tribunal de l'ordre judiciaire (à l'exception de la cour d'assises) ou administratif, aussi bien en première instance, qu'en appel ou en cassation.

La juridiction saisie de la demande procède sans délai à un premier examen et vérifie trois critères : si la disposition législative critiquée est bien applicable au litige qu'elle doit trancher, si cette disposition n'a pas déjà été déclarée conforme à la Constitution par le Conseil constitutionnel et si la question présente « un caractère sérieux ». Si la QPC est recevable, la juridiction saisie la transmet au Conseil d'État ou à la Cour de cassation selon le cas. Ils ont alors trois mois pour examiner la QPC et décider de saisir ou non le Conseil constitutionnel.

S'il est saisi, le Conseil a alors trois mois pour se prononcer. Il peut déclarer la disposition contraire à la Constitution – la disposition concernée est abrogée. À défaut, le procès reprend.

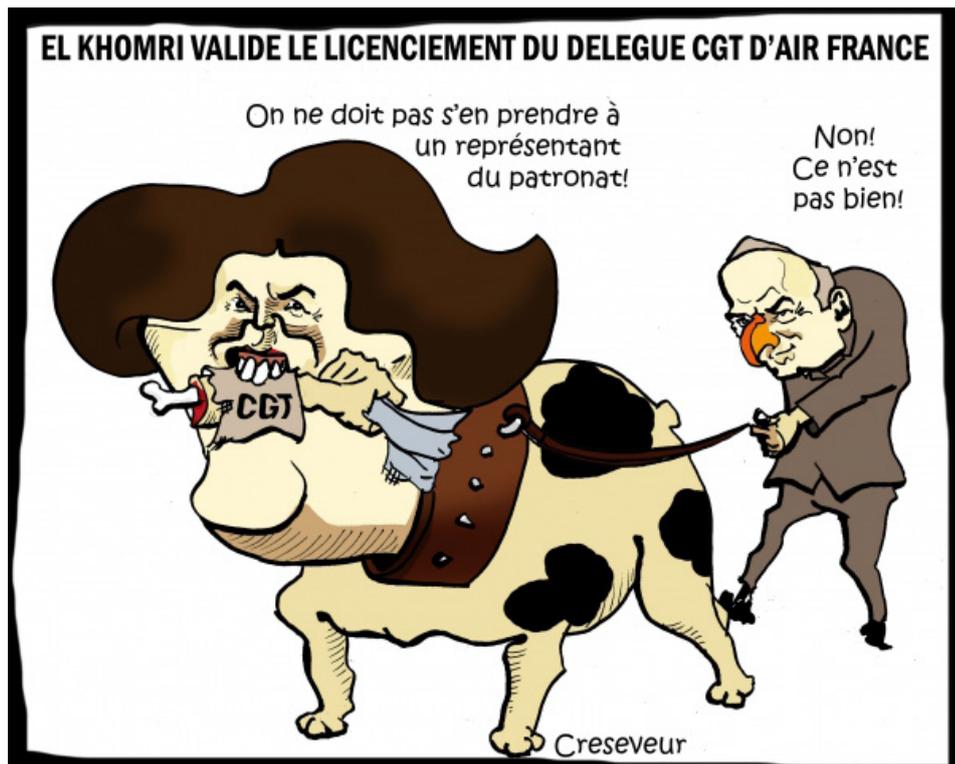
absolu d'inefficacité économique.

Le gouvernement a beau dire, il a beau faire : À juste titre 71 % des Français rejettent la loi Travail et 55 % jugent que les syndicats ont raison de reprendre le combat à la rentrée. L'adop-

tion de cette loi est une atteinte inacceptable à la démocratie citoyenne, à la démocratie sociale, à la démocratie parlementaire.

Pour autant rien n'est encore fait, rien n'est encore joué. Pas moins de 127 décrets sont à prendre pour inscrire dans le réel, cette loi absurde économiquement et abjecte socialement. Partout, et y compris dans les entreprises, refusons sa mise en œuvre concrète. Le patronat, lui, n'attend pas pour remettre en cause ici les RTT, là les accords temps de travail, etc.

Cela légitime la mobilisation, l'encouragement, doit convaincre d'y prendre part pour empêcher l'application d'une loi qui n'a jamais fait l'objet d'un vote par les députés mais d'un passage par voie de force par coup de 49,3 et d'une promulgation au cœur de l'été... Le combat pour l'abrogation du Contrat



**POUR SUIVRE LA MOBILISATION
CAR LA LUTTE PAYE !
CE QUE NOUS AVONS FAIT RECULER
PAR LA MOBILISATION SUR LA LOI TRAVAIL**

Le gouvernement a dû procéder à cinq versions du projet de loi, revenant notamment au fur et à mesure des mobilisations sur la barémisation des indemnités prud'homales, la volonté unilatérale de l'employeur dans les petites entreprises en lieu et place de l'accord collectif, la primauté de l'accord d'entreprise limitée dans un premier temps au temps de travail..., sans compter la mise en place de mesures pour les jeunes (aide à la recherche d'emploi, extension de la garantie jeune, etc.).

Ce qui a été gagné en entreprise et dans les professions dans le cadre du mouvement social :

- Maintien du régime d'indemnisation des intermittents du spectacle malgré un accord préalable régressif sur le cadrage financier ;
- Maintien de la majoration des heures supplémentaires pour les routiers, soit plus de 200 euros mensuels en moyenne ;
- Dans de très nombreuses entreprises de tous secteurs, les salariés ont obtenu des avancées notables en matière d'emplois, d'augmentation salariale, de conditions de travail...

Quelques exemples

À Isover-Saint-Gobain, cinq recrutements, des augmentations de salaires et des congés supplémentaires, à NTN Le Mans, augmentation de salaires pour toutes les catégories, à la Clinique Sainte Mathilde de Rouen, 350 euros d'augmentation annuelle nette, à ERDF Noisy-le-Sec, des embauches, des augmentations de salaires et une amélioration des conditions de travail, pour les Postiers de Rivesaltes, arrêt des réorganisations et des projets de suppression de postes, à Itele, recul de la direction sur la nouvelle grille de programmes et obtention de mesures sociales pour les contractuels non renouvelés...

premier embauche (CPE) pourtant également publié au Journal Officiel montre que cela est possible...

Revendiquons notamment

- La taxation des contrats courts pour favoriser l'emploi en CDI ;
- La généralisation des emplois « plein temps » pour faire des saisonniers des travailleurs non à part mais à part entière, avec l'égalité de droits ;
- L'affirmation des libertés syndicales ;
- La création pour les instances représentatives du personnel d'un droit suspensif applicable à un licenciement économique pour vérifier du sérieux de son motif.



Communiqué commun
de la Confédération CGT,
de la Fédération CGT Transports
et du syndicat Ugict d'Air France

Air France : La chasse aux sorcières continue

Il n'y a pas de conquêtes sociales sans libertés syndicales. Gouvernement et Medef, en pleine lune de miel depuis 2012, l'ont bien compris : ils veulent museler le monde du travail pour imposer leurs réformes antisociales.

La chasse aux sorcières, qu'ils mènent contre toute forme de lutte et de contestation notamment envers les militants de la CGT, continue de plus belle.

Suite à l'affaire dite de « la chemise », le 5 octobre 2015, la direction d'Air France a décidé de licencier Vincent Martinez, délégué du personnel, élu CGT. L'Inspection du Travail s'est alors saisie du dossier, et après enquête, a invalidé le licenciement de notre collègue le 20 janvier 2016.

Air France, ne pouvant accepter cette décision, pourtant motivée sur un courrier de quatre pages, a envoyé un recours hiérarchique auprès de la Ministre du Travail, Myriam El Khomri. Celle-ci avait quatre mois, à compter du 3 février 2016, pour statuer sur cette demande de licenciement.

N'ayant reçu aucune réponse en date du 3 juin, le licenciement de Vincent a été implicitement rejeté, conformément à l'article R2422-1 du Code du Travail. Or, le 5 août, Vincent a reçu un courrier du Ministère du Travail lui notifiant l'annulation de la décision de

l'Inspection du Travail, c'est-à-dire donnant l'autorisation (tant recherchée) à Air France de le licencier. Nous nous étonnons d'une telle décision.

Myriam El Khomri désavoue ainsi l'Inspection du Travail en revenant sur une décision pourtant longuement motivée. Après ceux déjà utilisés pour La loi Travail, il s'agit ni plus ni moins d'un nouveau 49.3.

Après les Goodyear, condamnés à des peines de prison ferme, le pouvoir décide de frapper un grand coup contre

les salariés d'Air France qui ont osé se dresser contre une politique « sociale » désastreuse et mortifère pour l'emploi. 16 de nos collègues d'Air France seront jugés à Bobigny.

La CGT condamne toute forme de répression visant à tenter de museler la moindre contestation. Elle apporte son soutien à tous les salariés injustement incriminés et appelle à manifester les 27 et 28 septembre 2016 devant le Tribunal de Grande Instance de Bobigny pour la relaxe des 16 d'Air France. ■

Hommage à Georges Séguy

C'est avec beaucoup de tristesse et d'émotion que nous avons appris le samedi 13 août 2016, le décès de Georges Séguy, à 89 ans, ancien Secrétaire Général de la CGT de 1967 à 1982.

C'est une grande figure de la CGT et du syndicalisme qui vient de nous quitter. Infatigable porteur de valeur humaine et des droits émancipateurs pour tous les salariés, c'est ce qui le guidera jusqu'à son dernier souffle.

Très tôt dans sa jeunesse, il s'engage dans la résistance au moment de la deuxième guerre mondiale.

De par son engagement en tant que premier dirigeant de la CGT, il aura à cœur de faire vivre la démocratie interne de la CGT. Tout comme, il laissera une place importante aux jeunes et aux femmes pour qu'ils/qu'elles prennent des responsabilités.

Sa responsabilité sera marquée notamment par les événements de mai 68 avec de nombreuses grèves dans les entreprises, qui conduiront à une augmentation de 35% du SMIG et de la création des sections syndicales d'entreprise, suite aux négociations de Grenelle et son relevé de conclusion.

Encore aujourd'hui, il était très attentif et au fait de l'actualité dans un monde où le capitalisme n'a plus de limite, faisant progresser la précarité et les inégalités de façon incessante. Il disait en 2013 : « Il ne suffit pas de s'indigner, il faut s'engager ».

Cette formule trouve encore tout son sens, avec la Loi travail et tous les choix politiques qui ne répondent pas aux revendications premières des salariés.

Un hommage lui sera rendu, en septembre, par la CGT. ■





Banques

Stress tests dans un contexte de faillite sociale

L'Autorité bancaire européenne (ABE) a dévoilé le 29 juillet les résultats des stress tests auxquels elle a soumis les 51 groupes bancaires les plus importants de l'Union européenne.

Dans l'hexagone, BNP Paribas se distingue dans le duo qui termine la course en dessous du seuil de 9% de fonds propres durs, le fameux ratio « common equity tier one CET1 ». Bravo pour cette performance. Point commun entre les deux challengers de queue de peloton : le taux de distribution de dividendes qui atteint déjà 45% du résultat pour l'enseigne à la courbe d'envol, talonnée de près, à 44,5%, par sa concurrente rouge et noire.

Autre similitude entre les deux poids lourds de la branche des banques commerciales AFB : le massacre organisé de leurs réseaux d'agences de banque de détail. Les fermetures d'agences (rien qu'en France, moins 191 agences au compte de la rue d'Antin et moins 400 agences annoncées dans le camp de la Société Générale) et les réductions d'effectifs annihilent toute possibilité dans le développement de l'activité commerciale des réseaux.

A quand les stress tests pour évaluer l'état des salarié-e-s ?

Si les groupes passent les tests de résistance de façon plutôt correcte dans l'ensemble, la faillite des banques s'installe en revanche de manière du-

Crédit Agricole Guadeloupe

La direction cède après 32 jours de grève

Le 21 juin, la direction de la caisse dénonce un accord de 2007 portant sur la prime de vie chère (spécifique aux DOM). Pas de prime de vie chère, pas d'intéressement, des conditions de travail dégradées, des engagements non tenus... les salariés se sont mis en grève dès le 27 juin.

Il va falloir 32 jours de grève pour que la direction finisse par céder. Un protocole de suspension de la grève sera signé le 28 juillet après l'engagement public de la direction de retirer la dénonciation de l'accord. C'est le premier point du protocole. Il est reconnu comme usage historique et local la majoration de 40% sur les rémunérations conventionnelles. Sont restitués les retenues pour salaire, les tickets restaurants non distribués ainsi que les avantages en nature habituellement versés.

La direction renonce aux poursuites disciplinaire et/ou judiciaire et s'engage au respect de la législation sur le harcèlement moral.

L'intéressement et la participation font l'objet d'un article de l'accord, un comité de suivi est mis en place et la liste des thèmes à discuter est établie : conditions de travail, réorganisations, embauche des CDD de longue durée, respect des accords sur pré-retraites et des plans de formation, calibrage des portefeuilles...

Le travail a repris le 29 juillet car la lutte a payé.

nable sur le terrain social ! Quelle est la capacité des salarié-e-s à résister encore et toujours aux conditions de travail de réseaux à qui l'on ne donne plus les moyens de travailler et de se développer ? Nombreuses sont les agences qui n'ont déjà plus la capacité de faire face à une activité normale. Dès lors, tout imprévu peut potentiellement tourner au risque opérationnel.

La CGT BNP PARIBAS intervient régulièrement, trop régulièrement, en Délégation Régionale de Lyon, sur des

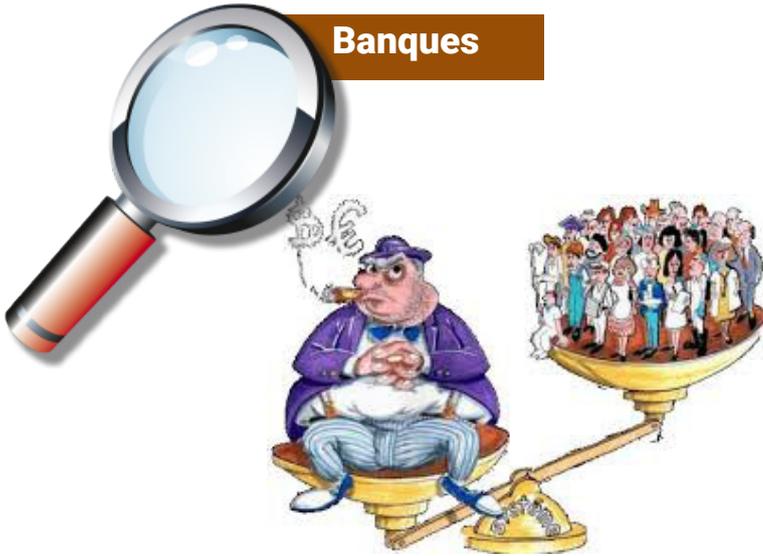
problématiques de conditions de travail, d'insuffisance récurrente d'effectifs, générant surmenage, souffrance et mal-être au travail. Quand ce n'est pas pire.

C'est le résultat d'une politique d'entreprise axée uniquement sur la recherche effrénée de rentabilité financière pour l'actionnaire, au détriment d'un développement normal d'une activité véritablement au service de l'économie réelle. ■

	Ratio CET1 2015 (1)	Impact stress adverse 2018	Ratio CET1 2018 (2)
BNP Paribas	11,05 %	- 246 bps	8,59 %
Groupe BPCE	13,02 %	- 329 bps	9,73 %
Groupe Crédit Mutuel	15,53 %	- 199 bps	13,54 %
Groupe Crédit Agricole	13,52 %	- 303 bps	10,49 %
La Banque Postale	13,20 %	- 348 bps	9,72 %
Société Générale	11,42 %	- 339 bps	8,03 %
Moyenne pondérée des 6 groupes français	12,60 %	- 286 bps	9,74 %
Moyenne pondérée des 51 groupes européens	13,20 %	- 380 bps	9,40 %

Résultat des 6 groupes bancaires français à l'exercice de stress test 2016 organisé par l'Autorité Bancaire Européenne.

Banques



Hausse record des dividendes pour la France

Les sommes versées aux actionnaires par les entreprises françaises ont augmenté de 35 milliards d'euros au deuxième trimestre. Une hausse record, la troisième plus forte dans le monde. Les banques françaises sont les entreprises les plus généreuses avec leurs actionnaires.

BNP PARIBAS, Société Générale, Crédit Agricole redistribuent de + 50% à + 70% par rapport à 2015. Ce qui place la France juste derrière la Corée du Sud et les Pays-Bas avec une progression nationale de 11% des dividendes.

Cela illustre la hausse du « coût du capital » dénoncée depuis plusieurs années par la CGT.

Pour masquer cette débauche de dividendes, patronat et gouvernements successifs font campagne sur le « coût du travail » qui serait trop élevé en France.

Cette tendance serait renforcée par la loi travail si celle-ci n'est pas abrogée. C'est tout le sens de la journée d'action du 15 septembre



Un regard différent sur l'in

nvo LA BOUTIQUE. la cgt

La Nouvelle Vie Ouvrière.fr

pour mieux connaître vos droits

abonnez-vous

Abonnements

- ABONNEMENTS
- PUBLICATIONS
- EDITIONS
- PAPETERIE
- RPDS
- ATELIER